



THE ST. JOHN RIVER SOCIETY LA SOCIÉTÉ DU FLEUVE SAINT-JEAN

Document d'information

Le fleuve Saint-Jean en tant que rivière du Patrimoine canadien

Le fleuve Saint-Jean a été nommé en tant que Rivière du patrimoine canadien. C'est la 42^e rivière à être nommée dans le Réseau de rivières du patrimoine canadien, un programme conçu par Patrimoine Canada.

Ce qui suit est un résumé des partenaires, des processus ainsi que des résultats attendus alors que nous entrons dans la prochaine et dernière étape - le développement d'un plan de gestion pour supporter la désignation du fleuve Saint-Jean comme une Rivière du patrimoine canadien.

Le fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, est bien connu pour son rôle pivotant dans l'histoire, la culture et le développement du Canada. On parle également de lui comme « La route menant au Canada ». Pendant des milliers d'années, les Wolastoqiyik ont voyagés et ont vécu le long des berges du fleuve Saint-Jean. Plusieurs événements significatifs, lieux et personnages sont identifiés avec le fleuve Saint-Jean. Ces valeurs sont uniques au fleuve et représentent des thèmes majeurs du patrimoine Canadien.

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien (RRPC) est un programme coopératif des gouvernements fédéral, provincial ainsi que territorial et est administré par une Commission nationale. Établi en 1984, ce programme permet d'assurer la conservation et la protection des rivières les plus représentatives du Canada, de reconnaître l'importance nationale des rivières du Canada, ainsi que d'inciter le public à s'intéresser et à apprécier les rivières. Le Réseau de rivières du patrimoine canadien reconnaît les valeurs naturelles et culturelles exceptionnelles, tout en reconnaissant les possibilités récréatives de qualité.

La Société du fleuve Saint-Jean est un organisme non gouvernemental sans but lucratif qui a été fondé en 1992. La Société est dédiée à l'appréciation et à la bonne utilisation des ressources naturelles et culturelles du fleuve Saint-Jean. La Société possède 4 consignes directrices importantes entourant sa mission : la reconnaissance de la rivière, l'accès, l'éducation et le développement durable de celle-ci.

Le processus de reconnaissance d'une rivière du Patrimoine canadien est divisé en deux: la nomination, et la désignation. Le fleuve Saint-Jean a été nommé à la Commission nationale des rivières du patrimoine canadien par la Société du fleuve Saint-Jean ainsi que par le Département des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick en juin 2008. La préparation de « La route menant au Canada – nomination du fleuve Saint-Jean au Nouveau Brunswick en tant que Rivière du patrimoine canadien » a été entreprise par la Société du fleuve Saint-Jean sur une période d'un an.

Afin de nommer une rivière au Réseau de rivières du patrimoine canadien, elle doit avoir une valeur naturelle, culturelle et/ou récréative exceptionnelle, de même que le support de la société en général. Il doit également être démontré que des mesures suffisantes seront mises en place afin de s'assurer que ces valeurs soient maintenues.

Le fleuve Saint-Jean a été nommé grâce à son héritage patrimonial considérable. La Commission nationale reconnaît également l'importance significative de ses valeurs naturelles et récréatives.

La prochaine étape dans le processus est le développement du document de la désignation. Le fleuve Saint-Jean pourra être désigné en tant que Rivière du patrimoine canadien une fois qu'une stratégie du patrimoine sera développée et soumise à la Commission nationale des rivières du patrimoine canadien. Cette stratégie devra démontrer que la rivière sera administrée afin de conserver son héritage culturel exceptionnel (avec la reconnaissance appropriée des valeurs naturelles et récréatives). Ce processus engage les communautés et les organismes longeant la rivière à améliorer leur reconnaissance et leur compréhension des valeurs du patrimoine culturel (ainsi que des valeurs naturelles et récréatives). Donc, cette stratégie devra dresser un bilan de ce dont nous aurons besoin, ainsi de ce qui devra être fait afin de conserver ces valeurs.

Le document de la désignation décrira les opportunités, de même que les problèmes, les contraintes, les politiques et les lignes directrices qui devront être suivies par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec les peuples Amérindiens locaux et les différents organismes afin de gérer les valeurs patrimoniales du fleuve Saint-Jean. Toutes les actions qui doivent être prises afin de protéger une Rivière du patrimoine canadien dépendent des lois et règlements existants et doivent respecter les droits des peuples Amérindiens, des communautés, des propriétaires de terrains privées et autres organismes concernés. Ce processus est basé sur une consultation publique considérable.

La coordination et la préparation du document de la désignation du fleuve Saint-Jean sera la responsabilité de la Société du fleuve Saint-Jean, en collaboration avec le Département des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et divers intervenants.